

évoluer ou sur quoi elle pourrait déboucher. Nous espérons qu'elle contribuera vraiment à renforcer le respect de ces droits, marquant ainsi un progrès dans le processus complexe et laborieux de l'amélioration des relations entre les États participants. Reconnaissant que les problèmes liés aux droits de l'homme ont nui sensiblement à l'établissement de meilleures relations, le Canada estime que toute solution doit reposer sur un examen sincère de ces problèmes. Nous entendons aborder carrément les questions difficiles en cause, mais, à l'instar des pays qui partagent nos convictions, nous ne voyons aucun avantage à lancer des accusations enflammées. Cette attitude réaliste mais résolue est celle qui semble offrir le plus de possibilités, tant pour réaliser des progrès tangibles à la Réunion d'experts que pour ouvrir la voie à de nouveaux progrès.

Sans vouloir spéculer sur l'issue probable de la revue de politique étrangère en cours, je soulignerai que le gouvernement a indiqué qu'il sera porté une étroite attention à deux questions au moins concernant les droits de l'homme. La première porte sur la relation entre ces droits et l'aide canadienne au développement et la seconde, sur l'Afrique du Sud.

En vingt-cinq ans et plus d'aide au développement, le Canada a tissé des liens solides et permanents avec ses partenaires du Tiers monde. Nous en sommes venus à prendre un intérêt réel à leur progrès pacifique et à partager leurs difficultés quand les choses tournent mal. Dans des cas extrêmes, lorsque la loi et l'ordre s'étaient détériorés au point que les efforts de développement étaient improductifs et que les violations des droits de l'homme étaient devenues monnaie courante, il nous a fallu réduire notre aide.

Ce sont peut-être ces cas regrettables qui ont amené certains Canadiens à proposer que nos programmes d'aide soient davantage subordonnés au respect des droits de l'homme dans les pays bénéficiaires, c'est-à-dire que le Canada se serve de son aide comme moyen de pression. Or, si le Canada est résolu à user de son influence pour protéger et promouvoir les droits de l'homme à l'étranger, il est également déterminé à combattre la pauvreté dans ses derniers retranchements. Nous nous trouvons donc devant un dilemme : faut-il pénaliser encore plus les victimes d'un gouvernement oppresseur en les privant de ce que notre aide au développement peut leur apporter dans le seul but de protéger les droits de l'homme? De même, si l'on aborde cette question sous un angle plus positif, il est clair que le respect des droits de l'homme est lui-même un élément important du développement et on peut alors se demander